

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2022

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22

Etaient présents : Fabrice CHABOT, , Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Jocelyne BRETHOMÉ, Michel MANDRET, Didier FERRE, Laëtitia GOARDET, Ludmila HEURION, Jean-Luc PINGUET, Sonia TEILLET, Nicole MARANDEL, Marie-Laure BOSSARD, Jérôme DA SILVA, Yohan EVENO, Annemieke SCHEENAERTS, Mickaël MICHON, Jean-Luc HOTTOT,

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Marie-Laure BOSSARD), Véronique MAFFREY (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS), Carole GUERMEUR (Pouvoir donné à Jean-Luc HOTTOT), Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Sonia TEILLET),

Était absent : Jean-Michel GAZEAU

Secrétaire de séance : Sonia TEILLET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 Février 2022

- | | |
|---|---------------------|
| 1 - Dotation scolaire : Proposition 2022 | <i>Délibération</i> |
| 2 - Fiscalité directe locale : Proposition 2022 | <i>Délibération</i> |
| 3 - Budget Général : Approbation 2022 | <i>Délibération</i> |
| 4 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 5 – Questions diverses | <i>Délibération</i> |

1 – Dotation scolaire école Ste Anne : Proposition 2022

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'une école privée est sous contrat d'association, la commune se doit de lui verser une dotation annuelle calculée sur le montant des dépenses de fonctionnement de l'école publique. Il est alors établi un prorata selon le nombre d'élèves.

La situation des écoles de l'île d'Olonne est relativement stable pour l'école des Salines mais il est à noter une forte augmentation des effectifs de maternelle à l'école Ste Anne.

Le récapitulatif des dépenses 2021 est présenté comme suit

Nature dépenses	Montants émis en 2019	Montants émis en 2020	Montants émis en 2021
Fournitures divers (60623+60631+606328+6064+60682+61558)	858,59 €	2 910,50 €	1 493,37 €
Fourn.scolaires 60676	6 213,19 €	6 580,75 €	6 362,78 €
Entretien Bâtiment 61522+6283	1 068,50 €	572,85 €	2 047,07 €
Maintenances 6156	3 527,14 €	3 310,03 €	4 456,69 €
<i>Photocopieur</i>	1 866,00 €	1 866,00 €	2 082,00 €
<i>alarme</i>	410,88 €	409,25 €	409,25 €
<i>extincteur</i>	357,70 €	195,48 €	202,44 €
<i>Contrat entretien chaudière et électricité</i>	892,56 €	839,30 €	935,00 €
<i>Salle Informatique</i>			828,00 €
Assurance bâtiment	845,94 €	846,27 €	805,50 €
Frais télécommunications	1 656,07 €	1 607,88 €	1 607,88 €
Electricité	5 129,88 €	5 907,69 €	6 439,79 €
Gaz	2 273,18 €	2 314,09 €	2 321,39 €
Eau	883,62 €	634,82 €	625,47 €
Charges personnel atsem	54 446,77 €	51 488,89 €	51 782,00 €
Charges personnel entretien	9 385,34 €	7 986,59 €	9 397,22 €
Charges personnel services techniques	820,40 €	804,76 €	406,48 €
TOTAL	87 108,62 €	84 965,12 €	87 745,64 €
Soit par élève	640,50 €	624,75 €	664,74 €
Nbre d'élèves à l'école publique au 1er janvier 2022 : 132	(136 en 2021)		
Nbre d'élèves à l'école privée au 1er janvier 2022 : 98	(89 en 2021)		
	2019	2020	2021
Subvention OGEC : =	67 893,48 €	55 602,75 €	65 144,49 €
1er Acompte	22 631,16 €	18 534,25 €	21 714,83 €
2ème acompte septembre 2022	22 631,16 €	18 534,25 €	21 714,83 €
Solde décembre 2022	22 631,16 €	18 534,25 €	21 714,83 €
DONC DEPENSES TOTALES ECOLES	155 002,10 €	140 567,87 €	152 890,13 €

Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE le versement de la dotation telle que présentée.

2 – Fiscalité directe locale 2022 : Proposition

Monsieur le Maire rappelle que le budget de fonctionnement permet de dégager des fonds qui servent à financer une partie des investissements de la commune.

Le bureau d'adjoints propose au conseil municipal une évolution + 3 % qui s'applique sur le taux et non sur la base. Cette perspective permettra de générer une recette supplémentaire de 25 000 €

	Bases d'imposition effectives en 2021	Taux votés en 2021	Produits 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux proposés pour 2022	Produits attendus 2022
Taxe foncière (bâti)	2 048 419	37,58	810 976	2 158 000	38,71	835 361
Taxe foncière (non bâti)	93 528	54,55	51 386	94 200	56,19	52 930
TOTAL 2021			862 362	TOTAL 2022		888 291

Lors d'une projection, Monsieur Christophe PEIGNEY, Adjoint indique que cette hausse représente une augmentation moyenne de 33 € par foyer

Monsieur Jean-Luc HOTTOT remercie pour cette simulation car pour la majorité des Islais le seul chiffre de la hausse n'est pas très parlant. Une simulation est plus concrète.

Monsieur le Maire rappelle que ce que paieront les Islais sera également impacté par la hausse des bases et de la part des Sables d'Olonne Agglomération. Il s'agit surtout aujourd'hui de justifier de ces augmentations auprès des Islais par les nombreux investissements qui sont réalisés

Le conseil municipal par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION décide d'augmenter les taux 2022 de 3 %

2 – Espace commercial Redais : Proposition des futurs loyers ou montants d'acquisition

Monsieur le Maire rappelle et Monsieur Christophe PEIGNEY, Adjoint en charge des finances indiquent que le mode de calcul appliqué a été le suivant :

1/ Base de calcul prix de vente : Cout de rénovation moins subventions : 490 000€ (En tenant compte de 5% d'aléas) – 169 229 € = 320 771€

Une quote-part de chaque lot est appliquée : Exemple lot 3 : 52,37% donc $320\,771 \times 52,37\% = 167\,987\text{€} + \text{TVA } 20\% = 201\,585\text{€}$

Ce qui revient à un prix au m2 de 2 422,31€

2/ Base de calcul loyers : Se rapprocher du remboursement mensuel d'un prêt de 275 000€ sur 15 ans, soit environ 1600€.

Application d'un loyer différencié en fonction de l'exposition et l'attractivité de chaque lot.

Monsieur Christophe PEIGNEY propose le récapitulatif suivant :

lots	Surfaces des lots	Prix location/m2	Loyers	Prix de vente par lot (TTC)
1	27,75	8,5	235,88	67219,10
2	47,95	9,5	455,53	116149,76
3	83,22	10,5	873,81	201584,64

Le conseil municipal à l'UNANIMITE, valide la proposition de loyers ou prix d'acquisition tel que présenté

3 – Budget Général – proposition 2022

Monsieur le Maire présente en premier lieu le « fonctionnement » en précisant l'impact de l'organisation de mercredis de l'été 2022 sur les lignes budgétaires en dépenses comme en recettes. Cet événement majeur de l'été représente une dépense de 96 000,00 € pour 8 dates. Cette dépense est très largement autofinancée par la recherche de partenaires qui interviennent sous forme de mécénat. L'île d'Olonne est actuellement la seule à organiser des animations estivales gratuites d'une telle envergure. L'objectif est de redynamiser la vie de la commune et d'aider les associations

en leur permettant de récupérer de l'argent supplémentaire par la gestion du bar. Il s'agit de concerts avant tout pour les Islais et les vacanciers sur place mais le but n'est pas de faire une animation départementale. Avec cette même logique seules les entreprises locales sont sollicitées.

Présentant la proposition de budget par chapitre, M. le Maire précise également que les attributions de subventions aux associations feront l'objet d'une proposition de la commission lors du prochain conseil municipal

Pour ce qui concerne Investissement trois projets majeurs verront le jour : le complément d'aire de jeux destinées aux familles à al Redoute, l'effacement de réseau Rue des écoles puis l'aménagement du futur parking de la salorge. En toute fin d'année le réaménagement des espaces autour du Logis des Marais, de la Rue de la salorge et de l'espace devant l'école des Salines seront programmés. En parallèle la commission préparera le projet de réaménagement de la Brardière pour budget 2023

Monsieur Jérôme DA SILVA interroge sur le projet de rénovation de l'éclairage du stade de foot. M. le Maire indique qu'un projet est en réflexion avec Bouygues quant à l'utilisation des pylônes du stade pour l'installation d'une antenne relais. Cette première étape est indispensable avant toute réflexion complémentaire.

Le budget général 2022 est voté à l'UNANIMITE comme suit

- Equilibre en section de fonctionnement à 2 551 676,00 €
- Equilibre en section d'investissement à 5 692 496,49 €

4 – D.I.A.

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AE 186 : Habitation + Terrain – 11 Impasse Beau soleil
 - AH 192: Habitation + Terrain – 5 Rue de la Garenne
 - C 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1206, 1248 : Marais Cornetière
 - C 1818 : Marais l'Ileau
 - AC 287 : Terrain – 2 Rue des Parnassies
 - A 1204 : Habitation + Terrain : 28 Rue des Aigrettes Blanches
-